CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Juin 2018

OBJET : Convention d'occupation entre le Département et l'association Provence, Loisirs, Sport et Amitié portant sur un terrain situé 1, boulevard Jean Eugène Cabassud à Marseille (13010)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'autoriser la passation d'une convention d'occupation entre le Département et l'association Provence, Loisirs, Sport et Amitié portant sur un terrain départemental situé au 1, boulevard Jean Eugène Cabassud à Marseille (13010),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'occupation jointe au rapport, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale.

La redevance annuelle afférente à cette occupation s'élève à 2 560 € charges, taxes et impôts en sus. Il est précisé à cet égard qu'afin de prendre en compte la phase d'expérimentation et de mise en place du projet porté par l'association précitée, cette dernière bénéficie d'une exonération de redevance pendant la première année d'occupation.

La recette correspondante sera imputée au chapitre 70 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée